

INFORMATIONS QUALITE

Les indicateurs de qualité des soins

La Haute Autorité de Santé (HAS) s'est engagée, depuis 2008, en coopération avec le Ministère de la Santé, dans le développement et la généralisation d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins (IQSS).

Ainsi, l'Établissement de Soins Médicaux et de Réadaptation Sainte-Marie s'engage à recueillir ces données, à les transmettre à la HAS et à les diffuser aux professionnels de santé et aux usagers !

Prise en charge clinique

La prise en charge clinique désigne l'ensemble des soins apportés à un patient. Sa qualité est évaluée par des indicateurs mesurant par exemple une pratique professionnelle ou la survenue de complications.

SSR



96.0 %

→ stable

Prise en charge de la douleur ?

Répartition nationale des établissements par niveau ?



Coordination des prises en charge

La coordination des prises en charge désigne la coordination entre les différents acteurs tout au long de la prise en charge du patient. Sa qualité est essentielle pour assurer la continuité, la sécurité et l'efficacité des soins.

SSR

98 ?

Qualité de la lettre de liaison à la sortie ?

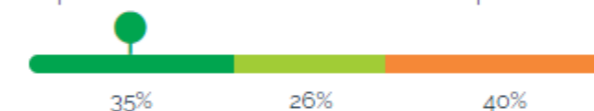
→ stable

85 ?

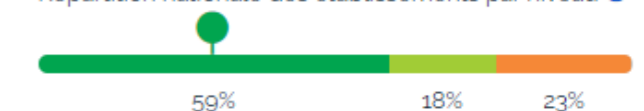
Projet de soins, projet de vie ?

→ stable

Répartition nationale des établissements par niveau ?



Répartition nationale des établissements par niveau ?



Les indicateurs de qualité des soins

Prévention des infections associées aux soins

Une infection est dite associée aux soins si elle survient au cours de la prise en charge du patient. La prévention des infections est évaluée par des indicateurs mesurant par exemple les mesures de précaution ou la survenue d'infections post-opératoires.



Vous pouvez retrouver ses indicateurs sur le site QUALISCOPE.



FICHE EXPLICATIVE : **Qu'est-ce que la C.D.U ?** **(Commission Des Usagers)**

La loi du 4 mars 2002 et le décret n°2005-213 du 2 mars 2005 ont instauré la création, dans chaque établissement de santé public ou privé, d'une Commission Des Usagers (CDU).

La CDU permet d'associer les représentants des usagers au fonctionnement des établissements de santé.

Les missions de la CDU :

- Veiller au **respect des droits** des usagers,
- **Faciliter leurs démarches,**
- **Contribuer à l'amélioration de la prise en charge** des malades en associant les représentants des usagers.

L'ensemble des réclamations adressées à l'établissement de santé par les usagers ou les proches ainsi que les réponses apportées par les responsables de l'établissement doivent être à la disposition des membres de la commission, selon des modalités définies par le règlement intérieur de l'établissement.

La composition de la CDU :

- Le représentant légal de l'établissement : Mme de Tiesenhausen – Directeur
- Un médiateur médical :
 Titulaire : Dr Perteghella – Médecin Chef
 Suppléant : Dr Chambord – Médecin
- Un médiateur non médical :
 Titulaire : Mme Chambord – Cadre de santé
 Suppléant : M. Bouzaki – Cadre de santé
- Un représentant de la qualité : Mme Rondeau – Responsable Qualité
- Un représentant des usagers :
 Mme Cussac (Horizon cancer) : pauline.cussac@sfr.fr
- Deux invités du Conseil d'administration de l'Association Vivre et devenir :
 Mme Desaulle
 M. Laly

Pour tout problème relevant des missions de la CDU, vous pouvez vous adresser à un des membres de cette commission en contactant le secrétariat de direction (c.lecointre@vivre-devenir.fr) ou les représentants des usagers directement.

En cas de médiation, vous avez la possibilité de vous faire accompagner par un représentant des usagers.

La CDU se réunit une fois par trimestre.

Fiche tarifaire des prestations

INTERPRETES DE L'ETABLISSEMENT

Langues parlées	Nom et Prénom	Fonction
Anglais	• Dr Eric PERTEGHELA	Médecin Chef
	• Mme Kadi APOUGATA	IDE
	• Mme Christiane RUBEN	ASH
	• Mme Léonie PERIEZ	ASH
Espagnol	• Mme Amina FAKRANI	Agent d'accueil
Arabe littéraire	• Mme Yamina MATILI	ASH
	• Mme Fatima MOUHOUN	AS
Créole	• Mme Franciane LOVELY	ASH
Italien	• Dr Eric PERTEGHELLA	Médecin Chef
	• Mme Amina FAKRANI	Agent d'accueil
Laotien/Thailandais	• Mme Kham PHOMMAHAXAY	AS
Portugais	• Mme Natalia EL BATOUT	ASH
	• Mme Céline DIAS	ASH
Tamoul	• Mme Christiane RUBEN	AS
	• Mme Léonie PERIEZ	ASH
Lingala (RDC)	• Mme Matondo FIDELIN	Secrétaire médicale
	• Mme Géraldyne MOUTHONDO	ASH
	• Mme Sarah ENDAYE	AS
	• Mr BUNGA Thalila Hippolyte	AS
Turc	• Mme Dilek CHAMBORD	Cadre de Santé
Arabe	• Mr Walid BOUZAKI	Cadre de Santé
Mina (TOGO)	• Mme Edith AJAVON	AS
	• Mme Kadi APOUGATA	IDE

LISTE DES MINISTRES DES CULTES

CATHOLIQUE	Contacteur l'Aumônier de l'Établissement	Poste 6713
ISLAMIQUE	Mosquée de Paris – Responsable du Service Social	01 45 35 97 33
	2, Place du Puits de l'Ermitage – 75005 PARIS	01 45 35 70 34 (Responsable du service social)
ISRAELITE	Consistoire de Paris	01 42 81 08 72
	10, Rue Saint-Georges – 75009 PARIS	
PROTESTANT	Association Culturelle Israélite	01 48 79 37 10
	3, Avenue Clermont Tonnerre – 93600 AULNAY-SOUS-BOIS	
	Eglise Réformée - Mme Esther Mélanie BOULINEAU, Pasteur	01 48 66 62 94
	1, Bd Gourgues – 93600 AULNAY-SOUS-BOIS	

LE BENEVOLAT AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

Le bénévolat au sein de l'établissement Hospitalier Sainte Marie est encadré par une charte et un règlement intérieur.

Pour assurer la sécurité et le bien être des patients hospitalisés, toute personne souhaitant rendre visite à un patient dans le cadre du bénévolat, doit en faire la demande auprès de la Direction et suivre une formation (1 fois par trimestre) afin d'intégrer l'équipe de bénévoles de l'établissement.

	TARIFS	MODALITES
TABLETTES NUMERIQUES	<p>Prestations gratuites : Informations sur l'établissement en libre accès Journée « découverte » gratuite la première journée</p> <p>Pack télévision / multimédia : 8 euros par jour</p> <p>Téléphone : Frais d'ouverture de ligne : 3 euros 1 unité = 1 euro = 20 min soit 0,05 €/min Uniquement appels fixes et portables en France métropolitaine Pour recevoir uniquement des appels, les frais d'ouverture de ligne sont à régler</p> <p>Ecouteurs / casques individuels : Gratuit pour la mise en service</p>	<p>Création d'un compte d'accès par le personnel de l'accueil en fonction des prestations souhaitées</p> <p>Paiement possible par carte bancaire, par chèque ou en espèce. La carte bancaire est privilégiée</p> <p>Possibilité de régler directement sur la tablette numérique ou s'adresser au personnel de l'accueil</p>
	REPAS VISITEURS	10 euros
LIT D'APPOINT VISITEURS	Gratuit	Accordé sous certaines conditions (s'adresser à l'équipe soignante)
	Petit-déjeuner : 3 euros	S'adresser au bureau des Frais de séjours pour le paiement
FRAIS DE SEJOUR	<p>Forfait journalier : 20 euros / jour Chambre particulière/seule : 91 euros / jour <i>Qui peuvent être prises en charge par votre mutuelle en fonction des garanties de votre complémentaire santé si vous en possédez une.</i></p> <p>La chambre double est gratuite.</p> <p>Conditions et modalités de règlement de la chambre particulière, du forfait journalier et du ticket modérateur si vous n'êtes pas à 100 % : un premier acompte de 10 jours doit être déposé auprès du service des admissions lors de votre entrée dans notre établissement et un second acompte sera demandé à échéance chaque 11e jour pendant votre hospitalisation.</p>	
	COFFRE	Pour le dépôt des objets de valeurs (argent, bijoux) : un coffre est à votre disposition gratuitement au bureau des admissions ; si toutefois vous ne souhaitez pas vous en servir nous déclinons toute responsabilité en cas de vol ou de perte.
ENTRETIEN DE VOS VETEMENTS	L'entretien des vêtements doit être assuré par les familles. Toutefois, l'établissement dispose d'un prestataire extérieur spécialisé qui peut vous proposer un contrat d'entretien (service payant) de vos vêtements. Renseignez-vous auprès de la conseillère en économie sociale et	
AUTRES PRESTATIONS	Coiffure : un dépliant avec les tarifs se trouve à l'entrée de l'établissement et contient l'ensemble des informations dont vous avez besoin.	